



Décision n° 2020/102

Administration

- Avenant au marché public d'assurances 2018-2021 " Lot 1 : Dommages Aux Biens "

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu le marché public d'assurance, Lot n°1 : Dommages Aux Biens, attribué le 24 novembre 2017 à la société SMACL pour la période 2018-2021, pour un taux de cotisation de 0,35 € HT / m²,

Ce marché public prévoit (art. 2 de l'Acte d'Engagement et art. 4 du CCAG) une possibilité de résiliation par l'assureur après préavis de 6 mois,

Par courrier du 5 mai 2020, la SMACL a informé la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet que le rapport prime/sinistre s'est déséquilibré après la survenance du sinistre « incendie de la piscine Caneton du 21 mars 2020 » ; elle demande l'augmentation de 20% de la cotisation d'assurance, ou bien la résiliation du marché public au 31 décembre 2020,

DÉCIDE

De conclure un avenant au marché public d'assurance, Lot n°1 : Dommages Aux Biens, attribué le 24 novembre 2017 à la société SMACL, faisant passer le taux de cotisation de 0,35 € HT / m² à 0,435 € HT / m² (+ 20%), à compter de l'année 2021.

Les crédits seront inscrits au budget principal, chapitre 011, nature 6161, gestionnaire SAAJ.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 26 mai 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 28 mai 2020
Sous le n°81-248100430-20200526-lmc19404-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 28 mai 2020



Pascal BUGIS